



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité de la Caisse des écoles  
Séance du 21 décembre 2023

Nombre de Membres en exercice :  
26

Nombre de membres présents : 14  
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 12

**OBJET :**

DE-CDE-23-12-1-2) ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CREANCES  
ETEINTES

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 14 décembre 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme ODDON, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, M. RIBET, Mme VERMANT, M. LOUVIGNÉ, M. GOURBESVILLE, Mme BARRIERE, M. CATHERINE, Mme TRAN.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, M. BEUZELIN, Mme RAVEAU, Mme SERVIAN, M. LEBEAU, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAMEIRO RAMAGE, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, Mme FOURNIER, Mme BASILLE-DUPREY, Mme VIRENQUE, M. SALOMEZ .

Le Comité,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu l'état présenté par Madame le comptable public constatant qu'il n'a pu effectuer le recouvrement de certaines créances de la Caisse des écoles et pour lesquelles il demande l'admission en non-valeur pour un montant de 11 547,78 € ;

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE UNIQUE : Admet en non-valeur les cotes irrécouvrables présentées par Madame le comptable public pour un montant de 11 547,78 €.

Pour extrait conforme,  
Charlotte LIBERT-ALBANEL  
Présidente

*Signé*